



CONFÉRENCE INTERCANTONALE  
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE  
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Faubourg de l'Hôpital 68  
Case postale 556  
CH-2002 Neuchâtel

Tél. 032 889 69 72  
Fax 032 889 69 73  
ciip@ne.ch  
www.ciip.ch

# Programme d'activité 2020 – 2023

## Décision du 21 novembre 2019

### Table des matières

1. Introduction et structure du programme	2
2. Priorités politiques	3-4
3. Domaines d'activités et planification :	
3.1 Espace romand de la formation.	5
3.2 Scolarité obligatoire.	6-7
3.3 Degré secondaire 2 (formation générale et formation professionnelle).	8-9
3.4 Pédagogie spécialisée.	10
3.5 Orientation professionnelle, universitaire et de carrière.	11
3.6 Formation des enseignants et des cadres.	12-13
3.7 Education numérique et éducation aux médias.	14
3.8 Politique des langues.	15
3.9 Espace culturel romand.	16-17
3.10 Recherche en éducation et coopérations scientifiques et documentaires.	18
4. Organisation structurelle de la CIIP	19
Liste des acronymes et noms des organes permanents	19-20

## 1. Introduction et structure du programme quadriennal

Septième programme quadriennal d'activité de la CIIP depuis 1996, le présent document s'inscrit d'une part, comme son prédécesseur, dans un objectif général de consolidation, visant par conséquent à achever la réalisation et à assurer la coordination des mesures découlant des dispositions et des accords intercantonaux adoptés au cours de la précédente décennie et, d'autre part, dans un objectif nouveau et transversal de généralisation de l'éducation numérique, suite au Plan d'action adopté par la CIIP le 22 novembre 2018.

Ce programme est construit sur la base du recueil des propositions et objectifs spécifiques établis par les diverses conférences de chefs de service, les commissions permanentes et les services centraux de la CIIP au cours du premier semestre 2019. L'ensemble a été organisé tout d'abord par degrés scolaires, selon la structure du système de formation, ensuite par domaines d'activité particuliers placés sous la compétence de la CIIP. La présentation formelle reste identique à celle du programme précédent.

Les relations éventuelles avec le programme de la CDIP sont évoquées dans une colonne parallèle, sachant que, dans bien des cas, certaines actions sont directement entreprises ou coordonnées au niveau national sans relais régional (voir la dernière réactualisation du programme de travail 2015 – 2019 de la CDIP, dans l'attente du nouveau programme quadriennal dont l'adoption a été reportée, sur le plan national, à juin 2020 : <http://www.cdip.ch/dyn/11736.php>).

Une colonne précise également, en caractères gras, l'organe exerçant le leadership sur les contenus et la réalisation des mesures énumérés pour chaque objectif retenu, et en caractères maigres les autres organes appelés à y contribuer.

Un tableau synoptique des organes permanents chargés de sa mise en œuvre ainsi qu'une liste des acronymes et noms correspondants permettent en conclusion de visualiser les modifications apportées au dispositif intercantonal en vue de la réalisation du programme d'activité (conférences et commissions, sans mention des groupes de travail rattachés aux commissions pour l'exécution de certaines tâches spécifiques). Pour la période 2020 – 2023, certaines commissions permanentes ont été remplacées par d'autres, sans que leur nombre total ne soit augmenté. Deux nouvelles commissions de coordination, directement rattachées à la Conférence latine du post-obligatoire (CLPO) font toutefois leur apparition, en lieu et place de certains groupes de travail.

L'ensemble du dispositif intercantonal tout comme les règles de fonctionnement découlent des statuts de la CIIP dans leur version du 26 novembre 2015.

## 2. Priorités politiques

Dans le cadre du nouveau programme, l'Assemblée plénière s'est donné les priorités suivantes :

### 2.1. Mise en œuvre de la Convention scolaire romande

La CIIP poursuit, au cours de la période 2020 – 2023, la mise en œuvre de la convention scolaire romande, en réalisant les derniers projets éditoriaux de moyens d'enseignement (MER) fondés sur le Plan d'études romand (PER) et adoptés lors de la période 2016-2019. Elle poursuit le développement d'une banque d'items, permettant la mise à disposition de matériaux d'évaluation pour les enseignants et/ou les cantons.

Dans le contexte de la numérisation, la CIIP entreprend également une modification du dispositif de conception et de réalisation des moyens d'enseignement romands en y incluant les dimensions numériques. L'objectif est de proposer un nouveau modèle d'élaboration et d'accès aux ressources d'enseignement destiné aux enseignants, mais également aux élèves.

### 2.2. Mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'Éducation numérique

Suite à l'adoption par la CIIP, le 22 novembre 2018, d'un Plan d'action en faveur de l'Éducation numérique, celle-ci constitue l'un des axes transversaux et prioritaires de ces prochaines années. La préoccupation et le rôle essentiel de la CIIP portent sur le soutien à la généralisation de l'éducation numérique. La finalité essentielle du plan d'action étant qu'aucun élève n'atteigne le secondaire II sans avoir bénéficié d'une formation intégrant à la fois la science informatique, l'usage des outils numériques et l'éducation aux médias. Elle se traduira en particulier par une révision du PER et l'élaboration de ressources visant à soutenir ce nouvel enseignement.

### 2.3. Éducation en matière de durabilité

La CIIP poursuit son action et coordonne dans son domaine de compétences les mesures aptes à favoriser l'éducation en matière de durabilité. Celle-ci se décline en particulier dans le PER, principalement dans les domaines des Sciences humaines et sociales, des Sciences de la nature et dans la Formation générale. Concrètement, la CIIP développe des ressources et soutient des projets qui favorisent le développement d'une pensée critique et systémique, notamment dans le domaine de la protection de l'environnement et de la citoyenneté. Elle met également l'accent sur la question du climat scolaire et de la santé des enseignants et des élèves.

### 2.4. Inclusion scolaire et gestion de la diversité

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord intercantonal du 25 octobre 2007 sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée, la CIIP poursuit la mise à profit des possibilités des nouvelles technologies pour que les enseignants puissent accéder aux objectifs du PER et, avec leurs élèves, aux moyens d'enseignement officiels adaptés en fonction de certains handicaps. Elle porte une attention particulière à la prise en compte des élèves allophones et soutient les projets qui développent des moyens valorisant la gestion de la diversité socio-culturelle.

### 2.5. Langues

La CIIP poursuit la mise en œuvre et le soutien, conformément à l'article 4 du concordat HarmoS, d'un enseignement obligatoire de l'allemand et de l'anglais et une offre facultative d'introduction à l'italien. Elle favorise les initiatives permettant de développer et de renforcer la compréhension mutuelle entre les jeunes Suisses et le respect des langues et des cultures nationales et s'engage en faveur des échanges d'apprenants et d'enseignants entre les régions linguistiques du pays. Elle soutient également les initiatives favorisant la prise en compte des langues d'origine des élèves allophones et du plurilinguisme à l'intérieur des classes.

Enfin, la CIIP poursuit son action pour le traitement coordonné et cohérent des questions relevant de politique linguistique, de plurilinguisme et des usages pédagogiques, sociaux et culturels du français dans l'espace romand comme dans l'espace national de la formation, ainsi que sur le plan de la francophonie.

## **2.6. Transitions**

Dans le contexte national et la Loi fédérale sur la formation professionnelle, la CIIP renforce les mesures de transition en vue d'une augmentation de la certification au secondaire II et d'une meilleure intégration socio-professionnelle. Elle veille au développement de conditions similaires de perméabilité pour les élèves issus des filières de formation professionnelle ou de formation générale. Elle soutient les jeunes issus de l'enseignement spécialisé et l'offre des mesures de compensation des désavantages, ainsi que les jeunes issus de l'immigration. Elle achève l'élaboration des profils de connaissances/compétences.

## **2.7. Formation des enseignants**

La CIIP anticipe les risques de pénurie d'enseignants et coordonne dans son domaine de compétences les mesures aptes à favoriser la relève et la mobilité dans ce champ professionnel. Elle suit l'évolution de la formation des enseignants et des cadres sur le plan national et international ainsi que celle des règlements de reconnaissance de la CDIP, respectivement des critères de reconnaissance définis par le SEFRI dans le domaine de la formation professionnelle.

## **2.8. Médiation culturelle jeunes publics**

La CIIP soutient les interactions entre une offre culturelle diversifiée et de qualité et l'accès des élèves aux activités, manifestations et institutions culturelles prôné par le plan d'études romand. Elle encourage le développement d'un volet « médiation culturelle » dans la formation initiale et continue des enseignants et dans les approches didactiques du domaine Arts du PER.

### 3. Domaines d'activités et planification

#### 3.1 Espace romand de la formation

N°	Objectif, tâche <ul style="list-style-type: none"> <li>Contenus, mesures</li> </ul>	Liens avec progr. CDIP	Organes respons.	Échéances
3.1.1	<b>Optimiser la collaboration intercantonale en matière de formation et d'harmonisation des structures de formation, renforcer l'information et la communication entre les organes permanents :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>contribuer au bon fonctionnement des travaux des conférences de chefs de service et des commissions permanentes, les documenter et les soutenir ;</li> <li>moderniser les sites de la CIIP et renforcer les prestations sur internet et extranet ;</li> <li>rendre compte de la réalisation progressive du programme d'activité dans le bulletin d'information ;</li> <li>Inscrire l'ensemble des actions dans le respect de la durabilité.</li> </ul>	<p>1.1</p> <p><i>Informier régulièrement le public sur les travaux de coopération menés dans le domaine de l'éducation en Suisse, ainsi que sur les tâches et compétences des divers acteurs de l'espace suisse de formation.</i></p> <p><i>Présenter le système éducatif suisse et ses variations cantonales et expliciter les modalités de son fonctionnement.</i></p> <p><i>Contribuer à l'intelligibilité du fédéralisme dans le domaine de l'éducation et à la conscience de l'importance qu'il revêt dans un pays plurilingue.</i></p>	<b>Organes permanents</b> <b>SG-CIIP</b>	en continu
3.1.2	<b>Soigner l'information et les échanges de vues avec la commission interparlementaire romande CIP-CSR :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>informer de manière transparente et documentée sur la mise en œuvre de la CSR et sur les travaux de coordination intercantonale ;</li> <li>porter les questions des députés à la connaissance des organes permanents concernés et prendre position.</li> </ul>	<p><i>Contribuer à l'intelligibilité du fédéralisme dans le domaine de l'éducation et à la conscience de l'importance qu'il revêt dans un pays plurilingue.</i></p>	<b>Présidence</b> <b>SG-CIIP</b>	en continu
3.1.3	<b>S'informer mutuellement et collaborer avec les partenaires du système éducatif (associations faitières de chefs d'établissement, d'enseignants, de parents et de chercheurs en éducation) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>assurer l'échange régulier d'informations entre les partenaires, ainsi que le débat sur des thèmes d'actualité ;</li> <li>soutenir les actions de formation et de réflexion des milieux associatifs à l'échelle romande ou latine.</li> </ul>	<p><i>Contribuer à l'intelligibilité du fédéralisme dans le domaine de l'éducation et à la conscience de l'importance qu'il revêt dans un pays plurilingue.</i></p>	<b>COPAR</b> <b>SG-CIIP</b>	en continu
3.1.4	<b>Concentrer et approfondir le système d'indicateurs de l'espace romand de la formation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>rassembler, récolter, construire, analyser et interpréter les données pour un certain nombre de sujets et d'indicateurs jugés importants et pertinents à l'échelle romande ;</li> <li>s'assurer avec l'aide des Départements de la standardisation et de la fiabilité des données cantonales ;</li> <li>explicitier et étayer au moyen de commentaires, d'historiques, d'analyses, d'histogrammes ou de cartes des cantons les indicateurs romands sur le site internet de l'IRDIP, en regard et en complément du monitoring national quadriennal.</li> </ul>	<p>1.2</p> <p>Créer avec la Confédération les conditions permettant un développement solidement étayé du système d'éducation, notamment par l'apport de données scientifiques.</p> <p>Assurer l'observation de ce système avec l'aide de la recherche et de la statistique, publier à intervalles réguliers un rapport global sur l'éducation.</p>	<b>CSG</b> <b>Conférences</b> <b>IRDIP</b>	en continu



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• poursuivre la sélection critériée et la mise à disposition de ressources numériques pour la formation générale ;</li> <li>• acquérir ou développer une plateforme numérique destinée aux élèves et en enrichir les contenus à partir des MER ; utiliser les développements technologiques pour en rendre l'usage possible aux élèves souffrant de troubles dys ou de perception ;</li> <li>• mener une réflexion systémique sur la production et la distribution des MER dans un contexte numérique</li> </ul>			2020 – 2023
				2020 – 2023
3.2.3	<p><b>Mettre en œuvre la stratégie des langues de la CDIP dans le contexte de la CSR et du PER :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mettre en vigueur dans tous les cantons les recommandations CIIP et CDIP relatives à la mise en œuvre des conditions cadre pour l'enseignement des langues nationales et étrangères et au renforcement des échanges linguistiques ;</li> <li>• renforcer et soutenir la place du français comme langue de scolarisation et de culture ;</li> <li>• observer la mise en œuvre des MER d'allemand et d'anglais pour en ajuster au besoin certaines parties ; s'appuyer sur les résultats des tests nationaux pour en évaluer les progressions ;</li> <li>• assurer l'introduction d'une offre facultative de sensibilisation à l'italien en observant l'usage du matériel <i>Italiano subito</i>.</li> </ul>	<p>1.3</p> <p>Accompagner la mise en œuvre des stratégies des langues 2004 (scol. obligatoire) et de 2013 (sec.II) et de la stratégie suisse <i>Echanges et mobilité</i> de 2017 ; contribuer à la coordination et au développement de l'enseignement des langues et soutenir la promotion du plurilinguisme au niveau national et européen.</p>	<p><b>CLEO</b> <b>CLFE</b> <b>COPED</b> <b>COLANG</b> <b>IRDP</b></p>	<p>2020 – 2023</p> <p>2020 – 2023</p> <p>2020 – 2023</p> <p>2020 - 2023</p>
3.2.4	<p><b>Développer le dispositif des matériaux communs d'évaluation et donner accès à une banque d'items validés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mettre en commun et développer des ressources évaluatives directement associées au PER et aux MER en élargissant progressivement à d'autres disciplines ;</li> <li>• interagir avec le développement des items utilisés dans les tests nationaux de référence (COFO) afin d'élargir dans une certaine mesure les sources possibles de la banque d'items ;</li> <li>• tester et valider ces items en situation réelle et les mettre progressivement à disposition des enseignants et des cantons sur la plateforme PER/MER et au travers de la banque romande d'items, en définissant les règles d'usage selon les catégories.</li> </ul>	<p>2.1</p> <p>Assurer l'exécution du concordat <i>HarmoS</i> et soutenir les cantons dans sa mise en œuvre.</p>	<p><b>CLEO</b> <b>COPED</b> <b>+ COMEPRO</b> <b>IRDP</b></p>	<p>2020 – 2023</p> <p>2020 – 2023</p> <p>2020 – 2023</p>
3.2.5	<p><b>Mettre à la disposition des cantons un instrument romand portant sur des profils individuels de connaissances et de compétences :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• finaliser le concept auto/co-évaluatif proposé par la COPED et en faire un document compréhensible pour tous les partenaires;</li> <li>• confier un mandat pour définir les compétences générales attendues et s'entendre à terme sur cette définition ;</li> <li>• analyser les possibilités d'intégration de ce concept dans les dispositifs cantonaux d'orientation et de développement d'un "e-portfolio" à l'usage de la Suisse romande ;</li> <li>• collaborer au développement de profils de connaissances et de compétences à l'échelle nationale dans la limite des compatibilités avec le PER.</li> </ul>		<p><b>CLEO</b> <b>CLPO</b> <b>CLPS</b> <b>CLOR</b> <b>COPED</b> <b>IRDP</b></p>	<p>2020</p> <p>2020</p> <p>2021 – 2023</p> <p>2020 – 2023</p>

### 3.3 Degré secondaire II

N°	Objectif, tâche <ul style="list-style-type: none"> <li>Contenus, mesures</li> </ul>	Liens avec progr. CDIP	Organes respons.	Échéances
3.3.1	<p><b>Agir pour que 95 % des jeunes jusqu'à 25 ans deviennent titulaires d'une certification du secondaire II et puissent s'insérer harmonieusement et durablement dans la société et dans le marché du travail :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>renforcer les mesures de transition entre le secondaire I et II d'une part, entre le secondaire II et le tertiaire d'autre part ;</li> <li>soutenir des conditions similaires de perméabilité pour les élèves issus des filières de formation professionnelle ou de formation générale ;</li> <li>soutenir les jeunes issus de l'enseignement spécialisé et offrir des mesures de compensation des désavantages ;</li> <li>encourager la mobilité, les échanges et l'acquisition des langues nationales et étrangères (sur la base du concept CDIP pour l'enseignement des langues au secondaire II et des recommandations relatives aux échanges d'élèves et de classes) ;</li> <li>soutenir les jeunes issus de l'immigration.</li> </ul>	<p>1.5</p> <p>Soutenir la mise en œuvre de la loi fédérale sur la formation professionnelle dans les cantons en intervenant au niveau de la coordination.</p> <p>Clarifier les tâches et compétences au sein du partenariat en faveur de la formation professionnelle, de manière à simplifier le système de formation.</p> <p>Mettre en œuvre les lignes directrices <i>Formation professionnelle 2030</i> élaborées dans le cadre du partenariat.</p>	<p><b>CLPO</b> <b>+ CMS</b> <b>+ CME</b></p> <p><b>CLEO</b> <b>CLPS</b> <b>CLOR</b> <b>COLANG</b></p>	<p>2020 – 2023</p> <p>2020 – 2023</p> <p>2020 – 2023</p> <p>2020 – 2023</p>
3.3.2	<p><b>Intégrer et développer l'éducation numérique dans les domaines des formations professionnelles et générales ; optimiser la gestion et l'échange des données entre les cantons et partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>doter les établissements et leurs responsables des compétences et des ressources nécessaires pour exploiter le potentiel des technologies numériques ;</li> <li>fixer les objectifs d'éducation numérique à inscrire dans les plans de formation et participer à la détermination et à la coordination des mesures permettant de les atteindre ;</li> <li>clarifier et améliorer la gestion et l'usage des données du système éducatif et garantir la sécurité de l'information ;</li> <li>développer les supports d'enseignement et une plateforme numérique conviviale dans le cadre du dispositif d'édition de moyens d'enseignement pour la formation professionnelle.</li> </ul>	<p>Renforcer l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière.</p>	<p><b>CLPO</b> <b>+ CAI</b></p> <p><b>CLEO</b> <b>CLPS</b> <b>CONUM</b> <b>CREME</b></p>	<p>2020 – 2023</p> <p>2020 – 2023</p> <p>2020 – 2023</p> <p>2020 – 2023</p>
3.3.3	<p><b>Intensifier la collaboration dans le cadre du développement des professions et optimiser les flux financiers entre les cantons :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>participer à la mise en œuvre de la vision 2030 de la formation professionnelle en s'assurant de la prise en compte des intérêts des cantons latins, également par les OrTra face aux nouvelles professions et aux révisions d'ordonnances ;</li> <li>harmoniser les pratiques et favoriser les échanges entre les cantons et les Fonds cantonaux en matière de surveillance, de gestion informatisée et de remboursement des jours de cours interentreprises aux différents prestataires.</li> </ul>		<p><b>CLPO</b> <b>+ CAI</b> <b>+ CCIE</b> <b>+ CFQA</b></p>	<p>2020 – 2023</p> <p>2020 – 2023</p>
3.3.4	<p><b>Développer l'enseignement de la culture générale dans les écoles professionnelles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>soutenir et coordonner la mise en application du Plan d'études cadre du SEFRI ; développer des moyens d'enseignement et des dispositifs d'échanges et de formation.</li> </ul>		<p><b>CLPO</b> <b>+ CECG</b> <b>CREME</b></p>	<p>2020 – 2023</p>



3.3.5	<p><b>Consolider la maturité professionnelle au sein des offres de formation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>soutenir la mise en œuvre de la maturité professionnelle et du PER-MP, poursuivre l'élaboration de cadres référentiels communs.</li> </ul>	1.4 Garantir à long terme l'accès sans examen à l'université pour les titulaires d'une maturité gymnasiale comme le prévoit le RRM.	<b>CLPO</b> <b>+ CMP</b>	2020 – 2023  2020 – 2023
3.3.6	<p><b>Consolider la maturité spécialisée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>mettre en œuvre les nouveaux plans d'études cadre et procédures de reconnaissance; analyser l'évolution des ECG ;</li> <li>assurer la concertation au sujet des conditions d'admission et de stage dans les différentes filières d'études ;</li> <li>renforcer le monitoring et le pilotage par le recueil de données, notamment en lien avec la passerelle Dubs.</li> </ul>	Consolider l'ancrage des écoles de culture générale et de la maturité spécialisée dans le système éducatif.	<b>CLPO</b> <b>+ CMS</b>	2020 – 2023  2020 – 2023
3.3.7	<p><b>Renforcer l'enseignement gymnasial et garantir l'accès aux hautes écoles sur la seule base de la maturité gymnasiale :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>soutenir et encadrer dans les cantons la mise en œuvre des recommandations de la CDIP sur les compétences de base et sur la réalisation de projets relatifs à l'harmonisation des évaluations et des examens de maturité.</li> </ul>		<b>CLPO</b>	2020 – 2023
3.3.8	<p><b>Harmoniser les modalités d'admission aux différentes voies de qualification pour adultes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>renforcer la coordination concernant l'ouverture de filières et de formations modulaires s'adressant aux adultes ;</li> <li>garantir la collaboration intercantonale dans la mise en œuvre du guide national pour la prise en compte des acquis ;</li> <li>maintenir la validation des acquis d'expérience (VAE) pour les professions où cela est possible et élargir l'offre à d'autres.</li> </ul>		<b>CLPO</b> <b>+ CFQA</b> <b>CLOR</b>	2020 – 2023  2020 – 2023  2020 – 2023

### 3.4 Pédagogie spécialisée

N°	Objectif, tâche	Liens avec progr. CDIP	Organes respons.	Échéances
3.4.1	<p><b>Assurer la concertation et la coordination dans la mise en œuvre de l'accord intercantonal sur la pédagogie spécialisée, de ses instruments et des concepts cantonaux respectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• adapter et tenir à jour une base d'information sur la situation de la pédagogie spécialisée dans les cantons ;</li> <li>• favoriser l'intervention précoce et le suivi scolaire dans le cadre des troubles du spectre autistique ;</li> <li>• coordonner et harmoniser dans une mesure appropriée les pratiques spécifiques et les instruments de pilotage de la pédagogie spécialisée, dont la procédure d'évaluation standardisée ;</li> <li>• veiller et collaborer avec les organes de la CIIP à l'accessibilité et l'adaptation des ressources d'enseignement ; développer et mettre à profit l'éducation numérique et les développements des technologies d'aide.</li> </ul>	2.2 Assurer l'exécution du concordat sur la pédagogie spécialisée.	<p><b>CLPS</b>  <b>CLEO</b>  <b>CLPO</b>  <b>CORES</b>  <b>CONUM</b>  <b>UMER</b>  <b>IRDP</b>  <b>+ COPES</b>  <b>+ CSPS</b></p>	<p>2020 – 2023  2020 – 2022  2020 – 2023  2020 – 2023</p>
3.4.2	<p><b>Renforcer la formation initiale et continue des professionnels de la pédagogie spécialisée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• revoir en fonction de l'évolution des besoins des pratiques du terrain l'adéquation des objectifs des formations initiales dans le cadre de la révision du règlement de reconnaissance par la CDIP ;</li> <li>• développer et coordonner des formations continues appropriées ;</li> <li>• soutenir l'adaptation des contenus de la formation FORDIF pour préparer les responsables d'établissement à leurs responsabilités dans la mise en œuvre d'une école à visée inclusive.</li> </ul>		<p><b>CLPS</b>  <b>CLFE</b>  <b>CLEO</b>  <b>CLPO</b>  <b>+ COFORDIF</b></p>	<p>2020 – 2023  2020 – 2023  2020 – 2023</p>
3.4.3	<p><b>Elaborer et fournir, en collaboration avec les conférences de l'enseignement, des informations ou des recommandations relatives à la prise en charge scolaire et à la formation de tous les élèves :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• assurer la mise à jour régulière et la diffusion en ligne des fiches d'information sur les différents types de troubles ou déficiences ;</li> <li>• soutenir l'articulation de l'action des intervenants au sein de l'école régulière, dans tous les degrés scolaires.</li> </ul>		<p><b>CLPS</b>  <b>CLEO</b>  <b>CLPO</b>  <b>CLFE</b>  <b>+ CSPS</b></p>	<p>2020 – 2023  2020 – 2023</p>

### 3.5 Orientation professionnelle, universitaire et de carrière

N°	Objectif, tâche • Contenus, mesures	Liens avec progr. CDIP	Organes respons.	Échéances
3.5.1	<b>Renforcer l'orientation des jeunes ; soutenir et faciliter la transition des jeunes entre le secondaire I et le secondaire II, puis entre le secondaire II et le tertiaire :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• offrir une meilleure connaissance du monde professionnel auprès des jeunes par des moyens mutualisés au niveau régional ;</li> <li>• proposer des modèles de prestations évolutives facilitant les choix et les parcours de formation des jeunes à chacune des deux transitions ;</li> <li>• développer des prestations destinées aux jeunes qui rencontrent des difficultés particulières ou qui présentent des besoins éducatifs particuliers.</li> </ul>	1.5 Soutenir la mise en œuvre de la loi fédérale sur la formation professionnelle dans les cantons en intervenant au niveau de la coordination.  Clarifier les tâches et compétences au sein du partenariat en faveur de la formation professionnelle, de manière à simplifier le système de formation.	<b>CLOR</b> <b>CLEO</b> <b>CLPO</b> <b>CLPS</b>	2020 – 2023  2020 – 2023  2020 – 2023
3.5.2	<b>Soutenir et faciliter les conseils de carrière pour les adultes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• contribuer à la définition commune des services de consultation tout en consolidant le rôle de l'orientation dans ce processus ;</li> <li>• développer le conseil spécifique s'adressant aux plus de 40 ans (selon le message du Conseil fédéral du 19 mai 2019).</li> </ul>	Mettre en œuvre les lignes directrices <i>Formation professionnelle 2030</i> élaborées dans le cadre du partenariat.	<b>CLOR</b> <b>CLPO</b> <b>+ CFQA</b>	2020 – 2023  2020 – 2023
3.5.3	<b>Collaborer avec le CSFO pour l'élaboration et l'usage d'instruments numériques d'aide à l'orientation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• développer et pérenniser la pertinence et l'usage des outils en ligne d'analyse et d'aide à l'orientation ; en valider ou en commander d'autres à titre complémentaire ;</li> <li>• mutualiser les bonnes pratiques et aider les utilisateurs à s'orienter au moyen d'une information complète et conviviale.</li> </ul>	Renforcer l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière.	<b>CLOR</b> <b>+ CSFO</b>	2020 – 2023  2020 – 2023
3.5.4	<b>Veiller à la formation et à la relève pour le personnel en charge de l'orientation et de l'éducation au choix :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• assurer l'implication des OCOSP dans la formation des enseignants à l'ISP au sein des HEP ;</li> <li>• coordonner une politique de gestion des qualifications et des compétences du personnel des offices d'orientation ;</li> <li>• assurer la relève des conseillers en orientation professionnelle, universitaire et de carrière en renforçant la collaboration avec l'UNIL et avec le consortium des universités romands offrant le MAS en gestion des carrières.</li> </ul>		<b>CLOR</b> <b>CLFE</b>	2020 – 2023  2020 – 2023  2020 – 2023

### 3.6 Formation des enseignants et des cadres

N°	Objectif, tâche • Contenus, mesures	Liens avec progr. CDIP	Organes respons.	Échéances
3.6.1	<p><b>Développer et actualiser annuellement un ensemble d'informations sur les effectifs d'étudiant/e/s, de diplômé/e/s et de postes vacants pour l'ensemble des degrés sur l'ensemble de l'espace romand de la formation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>établir et entretenir un dispositif romand de monitoring, par recueil systématique d'informations statistiques auprès des institutions de formation et des services d'enseignement, recouvrant tous les degrés et toutes les spécialisations, ainsi que les situations de pénurie jusque et y compris pour les remplacements ;</li> <li>promouvoir par des moyens appropriés la mobilité professionnelle en fonction de la situation de l'emploi.</li> </ul>	<p>2.4</p> <p>A travers l'exécution de l'accord sur la reconnaissance des diplômes, garantir la qualité des certificats de maturité gymnasiale, des certificats délivrés par les écoles de culture générale, des diplômes d'enseignement ainsi que des diplômes des professions pédagogiques et s'assurer qu'ils confèrent la libre circulation en Suisse.</p>	<p><b>CLFE</b> <i>CLEO</i> <i>CLPO</i> <i>CLPS</i> <b>IRDPO</b></p>	<p>2020 – 2023</p> <p>2020 – 2021</p>
3.6.2	<p><b>Elaborer et proposer une stratégie commune de développement, d'articulation et de reconnaissance du curriculum professionnel des enseignant/e/s tout au long de la carrière professionnelle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>inventorier les formes diverses de reconnaissance et de certification des formations continues ;</li> <li>identifier et formaliser les modalités de réalisation d'une formation additionnelle certifiée, consécutive aux formations initiales et à la pratique professionnelle (scolarité obligatoire et filières post-obligatoires) ;</li> <li>proposer une stratégie incluant des modalités communes et des variantes possibles pouvant conduire les cantons latins à développer une reconnaissance commune de certains parcours de formation continue et complémentaire ;</li> <li>soutenir la formation des cadres et procéder aux ajustements demandés dans le dispositif FORDIF ;</li> <li>analyser et anticiper les besoins de formation continue des enseignants et des cadres; proposer des dispositifs communs en regard des domaines et objectifs du PER et en fonction de l'introduction de nouveaux MER ; assurer le suivi des dispositifs communs de formation continue impliquant les didacticien/ne/s des institutions de formation.</li> </ul>	<p>Adapter la réglementation des professions de l'enseignement aux exigences et objectifs actuels de l'école et de ses métiers et contribuer ainsi à améliorer le recrutement du personnel.</p>	<p><b>CLFE</b> <i>CLEO</i> <i>CLPO</i> <i>CLPS</i> <b>+ COFORDIF</b></p>	<p>2020 – 2021</p> <p>2020 - 2021</p> <p>2021 – 2023</p> <p>2020 - 2023</p> <p>2020 - 2023</p>
3.6.3	<p><b>Contribuer au renforcement et à la coordination de l'intégration de l'éducation numérique dans la formation des enseignant/e/s, des formatrices et formateurs et d'enseignants et des cadres du système éducatif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>s'entendre sur des profils et/ou un référentiel de compétences pour les enseignants des divers degrés et spécialisations ;</li> <li>conduire une réflexion fondamentale sur l'intégration du numérique dans la formation et ses divers impacts ;</li> <li>étendre les collaborations entre Hautes écoles au sujet et au moyen de l'éducation numérique.</li> </ul>		<p><b>CLFE</b> <i>CLEO</i> <i>CLPO</i> <i>CLPS</i> <i>CONUM</i> <b>+ COFORDIF</b></p>	<p>2020 – 2021</p> <p>2020 – 2021</p> <p>2020 – 2023</p>

3.6.4	<b>Veiller aux évolutions de la reconnaissance des diplômes :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• analyser les mesures proposées sur le plan national et coordonner les positions latines lors des consultations de la CDIP en vue de réviser les règlements de reconnaissance des diplômes de pédagogie spécialisée, ainsi que le règlement de reconnaissance des diplômes étrangers ;</li><li>• évaluer les effets des différences entre cantons et entre institutions de formation en matière d'exigences et proposer au besoin des mesures.</li></ul>		<b>CLFE</b> <b>CLEO</b> <b>CLPO</b> <b>CLPS</b>	2020 – 2023  2020 – 2023
-------	---	--	--	--------------------------------

### 3.7 Education numérique et éducation aux médias

N°	Objectif, tâche	Liens avec progr. CDIP	Organes respons.	Échéances
3.7.1	<p><b>Assurer la concertation et une veille technologique et pédagogique dans la mise en œuvre du Plan d'action numérique de la CIIP:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>adopter un glossaire commun et s'entendre sur des recommandations de normes techniques minimales pour l'enseignement ;</li> <li>encourager et favoriser la mutualisation de scénarios pédagogiques et de matériaux didactiques, en veillant à lever les obstacles techniques aux échanges et à respecter la législation sur les droits d'auteur et la protection des données ;</li> <li>analyser des solutions de type partenariat public/privé, l'usage de logiciels open source, l'avantage et les risques des monopoles des fournisseurs majeurs, l'arrivée d'offres innovantes, et en rendre compte de manière critique et argumentée ;</li> <li>observer les développements en cours dans les autres régions linguistiques et cantons de Suisse, ainsi qu'au niveau de l'Union européenne et d'autres pays particulièrement dynamiques en matière d'éducation numérique, et faire des propositions pour s'en inspirer.</li> </ul>	<p>1.6 Par l'intermédiaire de l'agence spécialisée <i>educa.ch</i>, s'attaquer aux défis que représente la numérisation pour l'éducation et promouvoir l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le système éducatif.</p>	<p><b>CONUM</b> <b>CLEO</b> <b>CLPO</b> <b>CLPS</b> <b>CLFE</b> <b>CORES</b> <b>COPED</b> <b>CMF</b> <b>COPAR</b> <b>IRDP</b></p>	<p>2020 – 2021  2020 – 2023  2020 – 2023  2020 – 2023</p>
3.7.2	<p><b>Renforcer les partenariats entre les médias et associations ou institutions traitant des médias, de l'image et du cinéma et les milieux de l'enseignement dans le cadre de l'éducation aux médias :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>établir une convention de coopération et une plateforme pour l'éducation aux médias avec le Forum des médias romands ;</li> <li>collaborer, dans la mesure des moyens disponibles, avec la RTS, ainsi qu'avec des associations, institutions et festivals dans l'intérêt de l'enseignement sur l'ensemble du territoire romand ;</li> <li>assurer dans le cadre de la Semaine des médias à l'école une opération annuelle d'animations pédagogiques, d'accueil des classes et de collaborations ponctuelles avec les rédactions et les professionnels de tous les types de médias.</li> </ul>		<p><b>CMF</b> <b>CLEO</b> <b>CLPO</b> <b>CLPS</b> <b>CLFE</b> <b>e-media</b></p>	<p>2020  2020 – 2023  2020 – 2023</p>
3.7.3	<p><b>Initier et renforcer les collaborations avec les Hautes écoles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>inviter les hautes écoles, les organisations du monde du travail, les fondations et associations idoines, à mettre sur pied diverses offres d'interventions externes, sous forme d'ateliers ou de journées thématiques à même de s'intégrer efficacement à l'enseignement de la discipline informatique ou aux mesures favorisant l'éducation numérique.</li> <li>instaurer avec des Hautes écoles, des fondations ou des associations scientifiques sans but lucratif, des plateformes partenariales et des opportunités réciproquement bénéfiques de collaborations et d'échanges, confrontant les besoins concrets de l'éducation numérique avec l'expérimentation de solutions pour y répondre et leur extension à plus large échelle.</li> </ul>		<p><b>CONUM</b> <b>IRDP</b> <b>CLEO</b> <b>CLPO</b> <b>CLPS</b> <b>CLFE</b></p>	<p>2020 – 2023  2020 – 2023</p>

### 3.8 Politique des langues

N°	Objectif, tâche • Contenus, mesures	Liens avec progr. CDIP	Organes respons.	Échéances
3.8.1	<p><b>Traiter de manière cohérente et globale de toutes les questions relevant de politique linguistique, de plurilinguisme et des usages pédagogiques, sociaux et culturels du français dans l'espace romand comme dans l'espace national de la formation, ainsi que sur le plan de la francophonie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• informer, alerter et documenter les organes décideurs de la CIIP sur les problématiques politiques, linguistiques et culturelles de l'usage du français ;</li> <li>• développer des mesures et des matériaux pédagogiques de soutien en français langue seconde pour les élèves allophones ;</li> <li>• adopter et appliquer des principes communs quant à l'écriture épïcène et à la prise en compte des rectifications orthographiques ;</li> <li>• assurer, par délégation, la participation et la représentation de la Suisse romande dans les organes de politique linguistique œuvrant à l'étude et à l'évolution de la langue française au sein de la francophonie.</li> </ul>	<p>1.3 Accompagner la mise en œuvre des stratégies des langues 2004 (scol. obligatoire) et de 2013 (sec.II) et de la stratégie suisse <i>Echanges et mobilité</i> de 2017 ; contribuer à la coordination et au développement de l'enseignement des langues et soutenir la promotion du plurilinguisme au niveau national et européen.</p> <p>1.8 En qualité d'autorité des cantons, défendre leurs intérêts face à la Confédération dans l'esprit de l'article 61 Cst.</p>	<p><i>CLEO</i> <i>CLPO</i> <i>CLFE</i> <i>CDAC</i> <b><i>COLANG</i></b> <i>COPEP</i></p>	<p>2020 – 2023</p> <p>2020 – 2023</p> <p>2020 – 2023</p> <p>2020 – 2023</p>
3.8.2	<p><b>Soutenir le statut et la place de la langue française et de la langue italienne dans le système suisse de formation et favoriser les échanges d'apprenants et d'enseignants entre les régions linguistiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• défendre la place du français et de l'italien dans la réalisation de la stratégie des langues adoptée à l'échelle nationale et inscrite à l'article 4 du concordat HarmoS ;</li> <li>• collaborer avec l'agence nationale Movetia afin d'augmenter et de varier les échanges linguistiques et culturels entre les régions et développer du matériel pédagogique pour les accompagner ;</li> <li>• assurer dans le cadre de la Semaine de la langue française et de la francophonie (SLFF) une opération annuelle de promotion du français et de la culture francophone avec l'aide du DFAE et de partenaires dans toutes les régions du pays.</li> </ul>	<p>1.9 Représenter la Suisse dans les organisations internationales dont les activités concernent la souveraineté des cantons en matière d'éducation et de culture.</p>	<p><i>CLEO</i> <i>CLPO</i> <i>CLFE</i> <b><i>COLANG</i></b> <i>COPEP</i> + <i>CME</i></p>	<p>2020 – 2023</p> <p>2020 – 2023</p> <p>2020 – 2023</p>
3.8.3	<p><b>Soutenir, aux côtés de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales, les activités du Glossaire des patois de la Suisse romande, dans le cadre du mandat de prestation confié à l'Université de Neuchâtel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• veiller au respect de la convention signée en 2015 avec l'ASSH et l'UNINE et à l'atteinte des objectifs confiés au GPSR.</li> </ul>		<b><i>CSG</i></b>	2020 – 2023

### 3.9 Espace culturel romand

N°	Objectif, tâche • Contenus, mesures	Liens avec progr. CDIP	Organes respons.	Échéances
3.9.1	<p><b>Mettre en œuvre et coordonner la médiation culturelle pour le jeune public, en lien avec les objectifs du PER ; renforcer les liens entre le monde de la culture et celui de l'école :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>mettre en œuvre le plan d'action basé sur les recommandations relatives à la médiation culturelle à destination des écoles ; privilégier la qualité et l'équité en matière d'offre culturelle destinées aux écoles,</li> <li>collaborer à l'élaboration des guides didactiques pour l'enseignement du domaine Arts fondé sur le PER ;</li> <li>mettre en place un dispositif d'encouragement coordonné au niveau romand pour le public jeune (jusqu'à 21 ans) ;</li> <li>évaluer et, le cas échéant, étendre le dispositif "20 ans 100 francs" à d'autres cantons au-delà du périmètre initial.</li> </ul>	<p>3.1 Assurer la représentation des cantons et leur participation active au Dialogue culturel national.</p> <p>Mettre en place avec la Confédération les nouveaux outils de collaboration dans le domaine de l'encouragement de la culture et assurer la coordination</p>	<p><b>CDAC</b> <i>CLEO</i> <i>CLPO</i> <i>CLPS</i> <i>CLFE</i> <i>COPED</i></p>	<p>2020 – 2023</p> <p>2020 – 2023</p> <p>2020 – 2023</p> <p>2022 – 2023</p>
3.9.2	<p><b>Consolider et mettre en valeur l'encouragement mutualisé de la culture au moyen des dispositifs romands actuels (Livre+, Cinéforum, FCMA Musique, Label+ Romand Arts de la scène, Corodis) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>monitorer, évaluer et, selon le dispositif, revoir, consolider ou développer la stratégie et les moyens d'action ;</li> <li>analyser, consolider et optimiser la structure, le fonctionnement et le financement des dispositifs intercantonaux ; communiquer au sujet de leurs fonctions et de leur valeur ajoutée.</li> </ul>	<p>des activités cantonales au niveau suisse, en convoquant si nécessaire une conférence des directeurs cantonaux de la culture.</p>	<p><b>CDAC</b></p>	<p>2020 – 2023</p> <p>2020 – 2023</p>
3.9.3	<p><b>Renforcer la mobilité des artistes, des productions et des publics dans l'espace culturel romand et favoriser l'accès à l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire romand :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>mettre en œuvre le plan d'action basé sur les recommandations relatives à la mobilité des artistes et des productions comme facteur de développement de la création artistique ; agir sur la complémentarité des offres pour stimuler des bassins de rayonnement plus larges.</li> </ul>		<p><b>CDAC</b></p>	<p>2020 – 2023</p>
3.9.4	<p><b>Monitorer et identifier les conditions économiques et de rémunération du travail artistique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>développer une réflexion commune et globale concernant la rémunération des artistes et des acteurs culturels, en coordination avec le Dialogue culturel national (OFC) ;</li> <li>définir la responsabilité politique suite à l'effort public de formation et de professionnalisation dans les domaines artistiques ; monitorer et améliorer les dispositifs de soutien.</li> </ul>		<p><b>CDAC</b></p>	<p>2020 – 2023</p> <p>2020 – 2023</p>
3.9.5	<p><b>Comprendre les spécificités des nouvelles pratiques et formes d'expression artistique et identifier les enjeux d'encouragement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>étudier les besoins des acteurs des milieux artistiques innovants, notamment dans le domaine des arts numériques ;</li> <li>étudier les changements induits par la future législation sur les médias électroniques et leur impact sur l'encouragement du cinéma et de l'audiovisuel.</li> </ul>		<p><b>CDAC</b></p>	<p>2020 – 2023</p> <p>2020 – 2023</p>



3.9.6	<b>Observer les politiques publiques en matière de patrimoine :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• effectuer une veille active dans le domaine des politiques publiques touchant au patrimoine immatériel et matériel ;</li><li>• étudier en particulier la transmission de savoir-faire anciens dans la formation aux métiers à très faible effectif.</li></ul>		<b>CDAC</b>	2020 – 2023 2020 – 2023
3.9.7	<b>Observer la coopération et les bonnes pratiques dans le champ des arts visuels :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• effectuer une veille autour des instruments de soutien et des dispositifs légaux concernés;</li><li>• étudier les pratiques d'acquisition publiques d'œuvre d'art, le fonctionnement des fonds dédiés;</li><li>• étudier les politiques touchant aux collections publiques et aux intervention artistiques sur bâtiments et génie civil public.</li></ul>		<b>CDAC</b>	2020-2023

### 3.10 Recherche en éducation et coopérations scientifiques et documentaires

N°	Objectif, tâche <ul style="list-style-type: none"> <li>Contenus, mesures</li> </ul>	Liens avec progr. CDIP	Organes respons.	Échéances
3.10.1	<b>Favoriser les échanges et les collaborations au sein de la recherche en éducation dans l'espace latin de la formation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>assurer, du point de vue de la politique et du développement de l'éducation, l'identification et l'analyse des réseaux, des experts, des concepts et des tendances actuelles de la recherche en sciences de l'éducation, plus particulièrement en Suisse romande et au Tessin, et en rendre compte de manière dynamique ;</li> <li>renforcer les collaborations interinstitutionnelles impliquant, selon leurs spécificités, l'IRDP, le SRED, l'URSP et les HEP, ainsi que, selon les cas, les autres Hautes Ecoles ; assurer la communication et les liens avec les responsables des entités cantonales ;</li> <li>soutenir le développement de centres de compétences en didactique et l'échange de chercheurs et de stagiaires.</li> </ul>	1.2 Créer avec la Confédération les conditions permettant un développement solidement étayé du système d'éducation, notamment par l'apport de données scientifiques.  Assurer l'observation longue durée de ce système avec l'aide de la recherche et de la statistique, publier à intervalles réguliers un rapport global sur l'éducation et en tirer des enseignements pour le développement du système d'éducation.	<i>CLFE</i> <i>IRDP</i>	2020 – 2023  2020 – 2023  2020 – 2023
3.10.2	<b>Développer la connaissance et l'évaluation du système d'enseignement et y collaborer sur le plan national :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>contribuer au monitoring national et à l'analyse des résultats des tests nationaux de référence, ainsi qu'au développement et à l'analyse d'indicateurs romands (cf. point 3.1.4), en veillant à l'harmonisation des terminologies comme à la fiabilité et à la comparabilité des données statistiques ;</li> <li>soutenir la mutualisation des expertises cantonales ;</li> <li>assurer la veille technologique relative aux développements de l'enseignement et de l'évaluation assistés par ordinateur.</li> </ul>		<i>IRDP</i>	2020 – 2023  2020 – 2023  2020 – 2023
3.10.3	<b>Promouvoir les analyses didactiques des domaines et objets d'enseignement/apprentissage du PER susceptibles d'être évalués :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>encourager et permettre l'analyse des interprétations des prescriptions du PER, en particulier par rapport aux pratiques d'enseignement et d'évaluation et à la perception par les enseignant/e/s des attentes en matière d'évaluation dans les divers domaines disciplinaires de la scolarité obligatoire.</li> </ul>	2.1 <i>Assurer l'exécution du concordat HarmoS et soutenir les cantons dans sa mise en œuvre.</i>	<i>CLEO</i> <i>COPEP</i> <i>IRDP</i>	2020 – 2023
3.10.4	<b>Encourager et commanditer des recherches directement liées à l'éducation numérique et à l'usage des technologies dans l'enseignement/apprentissage et la formation des professionnels :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>solliciter de la part des hautes écoles régionales des contributions de recherche appliquée et de développement en faveur de l'éducation numérique et leur favoriser l'accès au terrain pédagogique par le biais de conventions de collaboration.</li> </ul>	1.6 Par l'intermédiaire d' <i>educa.ch</i> , s'attacher aux défis que représente la numérisation pour l'éducation et promouvoir l'intégration des TIC dans le système éducatif.	<i>CLEO</i> <i>CLPO</i> <i>CLPS</i> <i>CLFE</i> <i>CONUM</i> <i>IRDP</i>	2020 – 2023
3.10.5	<b>Récolter, gérer et valoriser une documentation en sciences de l'éducation et sur l'espace romand de la formation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>garantir la mise à disposition des études et rapports d'analyse et d'évaluation portant sur les travaux romands, ainsi que de l'ensemble des publications de la CIIP et des cantons membres ;</li> <li>développer un accès informatique aux données et indicateurs relatifs à l'espace romand de la formation ;</li> <li>repositionner le service de documentation de l'IRDP dans le contexte nouveau des systèmes de gestion des bibliothèques.</li> </ul>		<i>IRDP</i>	2020 – 2023  2020 – 2023  2020 - 2021

## 4. Organisation structurelle de la CIIP (organes permanents)

CIIP	Organes directeurs	Organes partenaires	Scolarité obligatoire	Secondaire II post-obligatoire	Tertiaire B & Formation adultes	Tertiaire A Hautes Ecoles	Culture & Langues	Recherche & documentation
CONFÉRENCES	<b>Assemblée plénière</b>							
	<b>CSG</b> Secrétaires généraux							
			<b>CLEO</b> scol.obligatoire	<b>CLPO</b> post-obligatoire			<b>CDAC</b> affaires culturelles	
			<b>CLPS</b> pédagogie spécialisée					
			<b>CLFE</b> formation enseignants et cadres					
			<b>CLOR</b> orientation scolaire et professionnelle					
Commissions permanentes	<b>CIP-CSR</b> Commission interparlementaire	<b>COPAR</b> comm. consultative des assoc. partenaires	<b>COPED</b> PER – MER-SO + groupes d'appui domaines disc. + groupes validation moyens ens.	<b>CREME</b> MER-FP + <b>GLIMI</b> (Tessin)			<b>COLANG</b> langues & échanges	<b>Conseil scientifique IRDP</b>
	<b>COGEST</b> Gestion et contrôle	<b>Conseil Media – Formation</b> CIIP & RTS	<b>CORES</b> ressources didactiques numériques					
		<b>CONUM</b> Éducation numérique : concertation et veille technologiques et pédagogiques (tous degrés et formations)						
Commissions de coordination			<b>COMOS</b> distribution MER-SO	<b>CAI</b> Classes et accords				
			<b>COMEPRO</b> épreuves comm.	<b>CCIE</b> Cours interentreprises <b>CECG</b> Ens. culture générale <b>CFQA</b> Form./qualific.adultes <b>CME</b> Mobilité et échanges <b>CMP</b> Matus professionnelles <b>CMS</b> Matus spécialisées <b>CREFP</b> économ. form.prof.				
			<b>COPES</b> procédure d'éval. standardisée en pédagogie spécialisée					
			<b>COFORDIF</b> coordination et surveillance du mandat <b>FORDIF</b>					
Services centraux	<b>SG-CIIP</b> Secrétariat général		<b>UMER</b> Unité des moyens d'enseignement romands			<b>IRDP</b> Institut de recherche et de documentation pédagogique		

### LISTE DES ACRONYMES ET NOMS DES ORGANES PERMANENTS DE LA CIIP (2020 – 2023)

<b>AP-CIIP</b>	Assemblée plénière
<b>CSG</b>	Conférence des secrétaires généraux
<b>CLEO</b>	Conférence latine de l'enseignement obligatoire
<b>CLPO</b>	Conférence latine de l'enseignement post-obligatoire
<b>CLPS</b>	Conférence latine de la pédagogie spécialisée
<b>CLFE</b>	Conférence latine de la formation des enseignants et des cadres
<b>CLOR</b>	Conférence latine de l'orientation
<b>CDAC</b>	Conférence romande des chefs de service et délégués aux affaires culturelles

<b>CIP – CSR</b>	Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande
<b>COGEST</b>	Commission de gestion
<b>COPAR</b>	Commission consultative des partenaires
<b>CMF</b>	Conseil médias et formation
<b>COPEP</b>	Commission pédagogique
<b>CORES</b>	Commission des ressources didactiques numériques
<b>CREME</b>	Commission d'évaluation des moyens d'enseignement de la formation professionnelle
<b>COLANG</b>	Commission langues et échanges
<b>CONUM</b>	Commission de l'éducation numérique
<b>CS-IRDP</b>	Conseil scientifique de l'IRDP
<b>COMOS</b>	Commission de coordination pour la production et la distribution des moyens scolaires
<b>COMEPRO</b>	Commission de coordination des épreuves romandes communes
<b>COPEP</b>	Commission de coordination de la procédure d'évaluation standardisée (PES)
<b>COFORDIF</b>	Commission de coordination et de surveillance du mandat FORDIF
<b>CAI</b>	Commission de coordination classes et accords intercantonaux
<b>CCIE</b>	Commission de coordination des cours interentreprises
<b>CECG</b>	Commission de coordination de l'enseignement de la culture générale
<b>CFQA</b>	Commission de coordination de la formation et de qualification des adultes
<b>CME</b>	Commission de coordination de la mobilité et des échanges
<b>CMP</b>	Commission de coordination des maturités professionnelles
<b>CMS</b>	Commission de coordination des maturités spécialisées
<b>CREFP</b>	Commission des responsables des économats de la formation professionnelle
<b>SG-CIIP</b>	<i>Secrétariat général de la CIIP</i>
<b>UMER</b>	<i>Unité des moyens d'enseignement romands (SO et FP)</i>
<b>IRDP</b>	<i>Institut de recherche et de documentation pédagogique</i>

---